

L'ADNV met en œuvre un plan datant de quinze ans

YVERDON-LES-BAINS La réorganisation de la promotion touristique a créé des remous. Et pourtant, elle était prévue de longue date.

I. RO

La fermeture des bureaux touristiques régionaux a suscité de nombreuses interrogations, alimentées, notamment, par l'hebdomadaire satirique *Vigousse*. Tant au sein de la population que d'une partie des autorités, ces fermetures ont créé des remous. Interpellés, le président et la directrice de l'ADNV, Stéphane Costantini et Nadia Mettraux, admettent, tout au plus, des carences en termes de communication. Mais leur action n'a rien de révolutionnaire.

En effet, en 2009, le travail d'étude réalisé à l'époque en tant que consultante, par Dominique Faesch, devenue ensuite la responsable du tourisme régional dans le cadre de l'ADNV, prévoyait un certain nombre de mesures... dont la concrétisation a tardé. Pourquoi? Les dirigeants actuels de l'organisation régionale de référence ne veulent pas entrer dans un débat sur le passé. «Nous n'avons pas de reproche à faire à qui que ce soit», assène Stéphane Costantini accompagné de Nadia Mettraux, que nous avons rencontrés à la veille de Noël.

Et le syndic de Vallorbe de poursuivre: «Le travail a été fait depuis cinquante ans et les

gens se sont adaptés à la situation. Mais on peut se remettre en cause une fois en l'espace de cinquante ans: à quoi sert l'ADNV?» La réponse fuse: «La régionalisation du tourisme partait d'une bonne intention. Mais on n'a jamais consommé le mariage. La centralisation ici concernait la promotion exogène, entendez hors région.»

Le président rappelle que l'ADNV s'occupe de l'économie, du tourisme, et du Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), cette dernière tâche sur mandat du Canton. Ce dernier, lorsque le chômage baisse, à l'instar de ce qui se passe depuis deux ans, réduit l'enveloppe de tous les offices, ce qui conduit à la réduction du nombre des places de travail. «On est obligés de se séparer de collaborateurs parce que les subventions cantonales diminuent», explique le président de l'ADNV.

Rétablir l'équité

En ce qui concerne le tourisme, le président affirme que la réorganisation en cours vise à rétablir une forme d'équité: «On se fiance en 2008-2009, et on concentre la promotion exogène (à l'extérieur de la région) sur Yverdon. L'ADNV compte 70 communes sur son territoire. Il y a autant de manières de faire que de communes!» Il n'y avait même pas jusqu'ici une convention entre les communes et l'organisation régionale.

Dès lors, il était temps de rétablir une certaine équité. Et sans faire de reproche

Résiliation dans les règles et accompagnement

Les remous provoqués par *Vigousse* ont ému. Il faut dire que l'hebdomadaire a établi la liste de toutes les mutations qui se sont succédé depuis l'arrivée de la nouvelle directrice de l'ADNV. Mais les suppressions de postes de travail récentes, ressortant de la réorganisation du tourisme, ne concernent directement que trois personnes.

La responsable de Vallorbe a souhaité réorienter sa carrière. Celles d'Yvonand et de Romainmôtier, employées à temps partiel, ont bénéficié de l'accompagnement d'un

spécialiste des ressources humaines externe, qu'elles ont accepté. Stéphane Costantini, président de l'ADNV assure que les bonnes pratiques ont été respectées. Ainsi, après avoir informé les collaborateurs, il a communiqué avec les responsables des sept communes particulièrement intéressées par le tourisme, et a enfin informé les membres de l'organisation lors de l'assemblée générale de fin juin. «Certaines municipalités ont demandé des explications et on y est allés», assure le président.

Grandson s'interroge sur le futur de la Maison des terroirs

AVENIR Les comptes de l'institution ont été équilibrés en 2022. Elle pourrait accueillir une épicerie de dépannage à la fermeture de l'épicerie Volg.

La Commune de Grandson est l'une des sept particulièrement concernées par la promotion touristique en raison de la présence du château médiéval et de la Maison des terroirs. A l'instar d'Yvonand, qui ne paraît pas avoir digéré la réorganisation en cours (*lire encadré*), les autorités de la Cité d'Othon n'ont pas encore signé la convention proposée par l'ADNV (*lire ci-dessus*). «A ce stade, on n'a rien fait», déclare Antonio Vialatte, syndic de Grandson. Car ce changement de politique de promotion touristique l'interpelle: «L'ADNV va disposer de plus d'argent pour la promotion exogène, mais on ne nous a pas encore dit à quoi cet argent va être consacré.»

Dans le nouveau mode de financement, Grandson paierait le socle de base (1,20 franc par habitant), le supplément de 16,80 francs par habitant en tant que commune disposant d'un site touristique (le château), et abandonnerait les 50% du produit de la taxe de séjour. «Par rapport à la situation actuelle, cela représente un surcoût de 40 000 à 45 000 francs par année. On peut se demander si on ne ferait pas mieux de les donner au Château. Parce que quand on parle du Château, on parle de Grandson», explique le syndic.

A cette problématique financière vient s'ajouter une autre, celle de la Maison des terroirs. Celle-ci survit actuellement avec 1,8 poste ETP, et l'engagement de bénévoles, tel le secrétaire Marcel Pellet. Volg a annoncé la fermeture définitive de l'épicerie de la rue le 24 février prochain. Antonio Vialatte, s'inspirant des services rendus par le kiosque des Tuileries, qui propose des produits alimentaires régionaux et de ménage, se demande si la Maison des terroirs ne pourrait pas en faire de même dès la fermeture de Volg. Les habitants du bourg, notamment les personnes âgées, bénéficieraient ainsi d'un service apprécié. Le syndic grandsonnois a déjà soumis cette idée à ses collègues de l'ATR, association qui couvre l'activité de la Maison des terroirs. Ceux-ci sont acquis à l'idée, à la condition que l'épicerie ne propose pas des produits étrangers, et favorise ceux de la région.

Ces communes participent à hauteur de 3 francs par habitant et par année au financement de la Maison des terroirs. Elles ne sont en principe pas opposées à une petite augmentation. La Municipalité de Grandson prendra des décisions ces prochains mois. A ce stade, elle pourrait même envisager d'acquérir, pour autant que la propriétaire le mette en vente, l'immeuble qui abrite l'épicerie: «On pourrait avoir du rendement sur les appartements, rénover et louer le local commercial à un prix permettant la réouverture d'une épicerie», relève Antonio Vialatte. Et de conclure en ajoutant que tout cela est aussi associé à la réflexion en cours sur le réaménagement de la place du Château. Cela dit, dans le futur immédiat, point d'information touristique et épicerie pourraient faire bon ménage à la Maison des terroirs. • I. Ro



Volg fermera son épicerie le 24 février. DUPREX-A



Nadia Mettraux, directrice, et Stéphane Costantini, président de l'organisation régionale de référence. RAPOSO

à qui que ce soit, il faut bien constater que chaque année les Grottes de Vallorbe S.A. contribuent à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de francs, alors que le Château de Grandson ne verse pas un sou... Et pour nouer la gerbe, si on peut dire, les quatre sites touristiques de Vallorbe étaient, parmi les privés, ceux qui versaient le plus.

Promotion du tourisme local assurée par les communes

La proposition faite aux 70 communes du périmètre ADNV – plus de 60 l'ont déjà acceptée et ont signé une convention – consiste à conserver un financement de base unique pour tous, soit 1,20 franc par habitant et par année. En ce qui concerne le tourisme local, les communes s'en chargent. D'ailleurs, le Balcon du Jura (Sainte-Croix, Les Rasses, Bullet) a réagi très vite en réengageant le collaborateur local employé jusqu'ici par l'ADNV. A partir de ce socle de base, les services se paient, d'une certaine manière, à la carte.

En 2023, sur un budget total de 1,7 million de francs, il ne restait que 50 000 francs pour la promotion exogène. La quasi-totalité du budget était absorbée par les frais et charges de fonctionnement.

Dans la nouvelle forme de financement, les sept communes particulièrement intéressées par la promotion exogène (Yverdon,

Sainte-Croix, Vallorbe, Orbe, Grandson, Yvonand et Romainmôtier) vont payer, en plus de la cotisation de base (1,20 franc), 16,80 francs par habitant. Le produit de la taxe de séjour – 813 000 francs en 2021 – sera partagé en parts égales entre les communes qui perçoivent la taxe et l'ADNV. Les fondations vont également passer à la caisse et, si elles n'en ont pas les moyens, les communes assumeront leur cotisation.

Cette mise à plat satisfait Nadia Mettraux: «Les planètes sont alignées pour réussir. Le tourisme local sera assumé par les communes. Avec le nouveau mode de financement, on va dégager entre 250 000 et 300 000 francs pour la promotion exogène.»

Par ailleurs, l'organisation régionale va proposer un système de forfaits de 1500 et 3000 francs, qui offrent un certain nombre de prestations. Il sera possible d'obtenir des services additionnels, qui seront facturés, par exemple l'organisation de visites sur un site. «On va chercher l'argent chez ceux qui bénéficient de la promotion», assure la directrice de l'ADNV.

Qui va piloter la promotion touristique exogène? Lucas Santos, un homme déjà expérimenté, qui a démarré son mandat le 1^{er} décembre dernier à l'ADNV. Il sera le visage de référence pour le tourisme et il bénéficiera de l'appui de ses collègues.

Yvonand ne signera pas la convention

La fermeture de l'Office du tourisme d'Yvonand, et le licenciement de la responsable, en poste depuis quatorze ans, laisse des traces. «C'est une personne qu'on aimait bien et qui faisait bien son travail», explique le syndic Philippe Moser.

En ce qui concerne l'avenir,

la Municipalité, à ce stade, ne signera pas la convention proposée, sans exclure une ouverture dans le futur. «On n'est pas très chauds. On préférerait un mode de financement par habitant plutôt qu'un partage de la taxe de séjour. Et puis on ne voit pas très bien où ils veulent aller», explique Philippe Moser.

PUB

GRANDE VENTE AU BEY

10 jours de "FOLIE" !

Du mercredi 3 janvier
au samedi 13 janvier 2024

yverdon meubles
La qualité de la vie.

Av. de Grandson - Le Bey 20 - Yverdon-les-Bains
Tél. 024 445 36 46 - Parking gratuit

www.yverdon-meubles.ch

Ouverture : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30
samedi 17h00

Des conditions exceptionnelles sur :

- salons tissus, cuir, alcantara, canapés-lits
- parois murales, fauteuils relax
- studios, bureaux, tables, chaises
- armoires, commodes, étagères
- chambre à coucher, lits, matelas
- petits meubles, etc..., etc...